

# Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par  
Inter-Environnement Bruxelles  
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles  
N°184 – 5 avril 2007



Pendant le Sommet européen, les Amis de la Terre sont venus des quatre coins de l'Europe pour plaider en faveur des énergies renouvelables.

## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE Une avancée européenne

*Le Sommet européen des 8 et 9 mars a marqué une avancée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les 27 pays de l'Union se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables. Ces engagements devraient ainsi ouvrir la voie à l'augmentation de la production d'énergie par des technologies durables et non polluantes. Un tour d'horizon en Belgique et à Bruxelles.*

Suite en page 2 ➔

### dans ce numéro

- P.6 > Les priorités des associations en matière de transport public
- P.7 > Touche pas à mon tram 18
- P.8 > Economies d'énergie dans les bâtiments publics : l'exemple saint-gillois
- P.10 > Flagey : une place en plan
- P.12 > IEB et Bral certifiant que l'incinérateur n'est pas vert

@ Plus d'infos:  
[www.ieb.be](http://www.ieb.be)

# Réchauffement climatique : une ava

**Sous la présidence de l'Allemagne, les 27 pays de l'Union européenne ont adopté, dans une large mesure, plusieurs propositions-clés de la Commission européenne.**

L'accord prévoit, à l'horizon 2020, la réduction d'au moins 20% des émissions des gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990. Cette réduction serait même portée à 30%, si d'autres grands États, USA ou Chine, s'engagent sur la même voie. Les bonnes intentions des États européens se manifestent aussi à travers l'objectif d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique et de porter la part des biocarburants à 10% dans le secteur des transports en 2020.

Enfin, enjeu majeur de ce sommet, l'objectif contraignant d'atteindre une consommation de 20% d'énergies renouvelables a également été adopté.

## La portée des engagements

Ce plan énergétique met l'Europe à l'avant de la lutte contre le réchauffement de la planète.

Mais au-delà de l'accord politique, la Commission devra élaborer des propositions législatives et négocier avec chaque État les mesures techniques pour rendre ces objectifs opérationnels.

Le nœud du problème se situe dans la manière de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les solutions sont simples : le remplacement des sources d'énergies carbonées par de nouvelles filières de production non polluantes et dont l'approvisionnement est du-

nable. Les problèmes sont : le faible développement de ces technologies et la concurrence de la filière du nucléaire.

La préparation du Sommet a mis en évidence les tensions entre les tenants du nucléaire et les États qui n'en veulent pas ou qui veulent l'abandonner. Les premiers, considérant le nucléaire

géographiques, avancée des renouvelables). Pour atteindre l'objectif, la Commission cherchera avec chaque État les moyens à utiliser pour contribuer à l'effort collectif.

## Un créneau économique

Le maintien du nucléaire dans le panier énergétique de certains États constituera un frein au développement des moyens qui, *in fine*, apportent une réponse durable aux problèmes climatiques et énergétiques. En effet, les investissements dans le nucléaire, avec notamment l'externalisation des coûts internes (sécurité, santé, entretien, stockage des déchets, accidents), monopolisent les moyens financiers de façon disproportionnée quand on sait que les réserves en uranium seront épuisées dans 65 ans. Ces décisions hypothèquent donc le décollage des énergies renouvelables.

En Belgique, par exemple, il ne suffit pas de promettre de sortir du nucléaire si les investissements du pouvoir fédéral dans la recherche nucléaire atteignent 43 millions d'euros par an pour

seulement 5 millions ces quatre dernières années pour les énergies renouvelables.

En Allemagne, la décision de sortir du nucléaire a incité les industries allemandes à investir dans la recherche en matière d'énergies renouvelables. Ce créneau est devenu porteur. De 2000 à 2006, le chiffre d'affaires des secteurs du solaire, de l'éolien et de la biomasse est passé de 500 millions à 6 milliards d'euros. Les prévisions annoncent 15 milliards pour 2010.

Dans ce sens, en Belgique, la Secrétaire d'État au Développement durable, Els Van Weert, estime à 28 000 nouveaux emplois d'ici 2020 la mise



*L'association « Vents d'Houyet » a lancé un projet citoyen avec des coopérateurs, la commune d'Houyet et la Région wallonne pour le développement de l'énergie éolienne.*

comme une énergie verte parce qu'il produit peu de gaz à effet de serre comparativement aux énergies fossiles, voulaient l'inclure dans le calcul des énergies renouvelables.

Un compromis est intervenu. L'objectif contraignant pour chaque pays d'élever la part des énergies renouvelables à 20% dans sa consommation énergétique a été remplacé par l'objectif de porter cette consommation à 20% en globalisant les résultats de l'ensemble des pays de l'Union.

Ce calcul laisse ainsi à chaque pays la possibilité de faire un effort selon son potentiel en énergies renouvelables (ressources naturelles, facteurs

# ncée européenne

en œuvre d'une politique favorisant les économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.

Néanmoins l'exploitation des énergies renouvelables n'en est qu'aux prémices. En effet, les énergies renouvelables ne représentent que 2% de la consommation totale de la Belgique. Ce marché n'évoluera que si le politique permet aux entreprises de planifier avec certitude leur engagement dans de nouvelles technologies.

## L'avenir du renouvelable en Belgique

Depuis que le parlement fédéral a voté la loi sur la sortie du nucléaire en 2003, on observe un accroissement des investissements dans le renouvelable. Greenpeace a commandé une étude à l'Institut de Thermodynamique technique du Centre allemand d'Aérospatiale pour évaluer les alternatives au nucléaire au moyen de centrales électriques à haut rendement et de sources renouvelables.

Le rapport indique qu'entre 2003 et 2006, 168 projets (voir tableau) ont été réalisés pour une capacité de production de 10 380 GWh par an soit 75% de la production d'électricité produite par les plus anciens réacteurs de Belgique. D'ici 2011, 96 projets sont en vue pour 26 600 GWh par an. Cette production totale de 37 000 GWh est prête à remplacer 80% de la production du nucléaire et permettrait d'arrêter les réacteurs et les centrales au charbon les plus polluants.

Ce bilan révèle que le renouvelable est pris au sérieux par les entreprises. Par exemple, l'essor le plus spectaculaire se trouve dans le secteur éolien



THOMAS VAN ANTWERPEN

*Au port d'Anvers, deux turbines éoliennes fournissent l'énergie électrique pour les écluses, les ponts et les services techniques.*



COLRUYT

*Au centre de distribution de Colruyt à Hal, 8 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires produisent quelque 250 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 80 ménages.*

avec les investissements des fournisseurs d'électricité. Le secteur le plus performant est celui de la cogénération où la production d'électricité est couplée à la production de chaleur. Cette technologie permet un gain en énergie primaire qui s'accompagne d'une réduction sensible des émissions polluantes. De plus, les petites installations se multiplient portées par les secteurs public, économique et même associatif.

## Pour un engagement maximal

Inter-Environnement Bruxelles attend du prochain gouvernement fédéral, et donc des candidats aux prochaines élections, qu'ils honorent l'engagement de la Belgique de sortir du nucléaire.

Pour la concrétisation des objectifs du Sommet européen, la Belgique doit s'engager dans une politique d'économies d'énergie et d'augmentation de l'efficacité énergétique en visant au moins le niveau de 20%.

A cette fin, elle devra accorder la priorité au développement des énergies renouvelables par une véritable politique de recherche et d'innovations dans ce domaine.

Les industries et les particuliers attendent un signal clair des autorités publiques pour s'engager dans les énergies renouvelables. Un coup de pouce est nécessaire pour créer ce marché d'avenir pour l'économie, l'environnement et les citoyens.

**Almos Mihaly**

### Investissements dans les centrales électriques à haut rendement et dans le renouvelable [1]

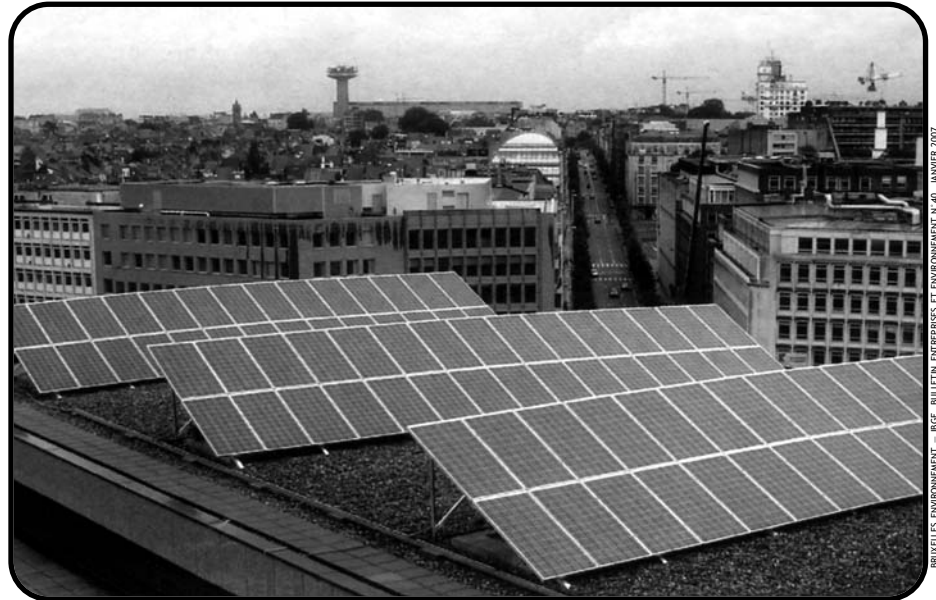
Source	Nombre d'installations réalisées (168) et en projet (96)	Capacité de production d'électricité		Capacité de production totale	%
		(2003-2006)	(2006-2007)		
Cogénération	55	5 264	8 830	14 094	37,8
TGV	4	0	12 610	12 610	34
Biomasse	88	4 235	928	5 163	13,8
Eolien	109	356	4 556	4 912	13,2
Hydraulique	2	415	—	415	1,1
Photovoltaïque	4	4	—	3	0,09
<b>Totaux</b>	<b>264</b>	<b>10 380 GWh/an</b>	<b>26 610 GWh/an</b>	<b>37 197 GWh/an</b>	<b>100 %</b>

[1] D'après les données de Greenpeace, conférence de presse du 19 février 2007.

Réchauffement climatique : une avancée européenne

## Les énergies renouvelables à Bruxelles : il y a

*Il existe un grand potentiel de développement des énergies renouvelables à Bruxelles et de nombreux outils sont à la disposition des initiateurs de projets pour leur faciliter la tâche. C'est le message lancé par Bruxelles Environnement dans son programme de soirées d'information et de séminaires à destination de tout acteur en charge d'un ou plusieurs biens immobiliers.*



Les panneaux photovoltaïques sur le Juste Lipse.

**L**e dernier séminaire en date était consacré aux grandes installations (logement collectif, tertiaire, centre hospitalier, etc.). Différents acteurs y ont en effet présenté des réalisations qui ont démontré de façon plutôt persuasive la possibilité d'intégrer les énergies renouvelables dans les grandes installations bruxelloises. Les instruments à destination des gestionnaires (conseils, audits, incitatifs financiers, etc.) ont été présentés afin de lever au fur et à mesure tous les obstacles.

### L'audit énergétique

La première étape dans la plupart des cas est sans aucun doute l'audit énergétique. L'objectif est de mettre en évidence les incohérences dans la gestion énergétique du bâtiment et de proposer des solutions durables adaptées. L'audit peut être entièrement financé par Bruxelles Environnement.

Parmi les solutions envisagées, la production d'énergie à partir de sources renouvelables permet de réaliser des économies importantes tant au niveau économique qu'environnemental, pour un temps de retour d'investissement raisonnable, quand l'ini-

tiative est correctement organisée. Le choix de la technologie utilisée doit se baser sur les besoins et le profil de consommation énergétique du bâtiment, mais aussi sur l'impact environnemental, énergétique et économique pour le site considéré.

Un audit adapté au projet de production d'énergie renouvelable (audit solaire par exemple) devra ensuite être mené par un bureau d'études afin d'évaluer la faisabilité du projet, les coûts, le temps de retour de l'investissement et les bénéfices environnementaux et énergétiques de la nouvelle installation.

A Bruxelles, plusieurs bâtiments de fonctions diverses ont déjà été équipés d'installations de production d'énergie renouvelable ou sont sur le point de l'être. Quelques réalisations exemplaires :

### Le Juste Lipse et le photovoltaïque

Depuis juillet 2006, le bâtiment qui abrite le Conseil de l'Union européenne, situé au rond-point Schuman, est équipé de la plus grande installation photovoltaïque de la région bruxelloise grâce à ses 227 m<sup>2</sup> de pan-

neaux disposés sur la toiture plate.

Alors qu'au départ, au début des années 2000, la rentabilité de l'installation était mise en doute, le système des certificats verts et la maturité de cette technologie ont permis de rassurer progressivement les investisseurs. Aidés de l'équipe des facilitateurs énergie de Bruxelles Environnement (voir plus bas) pour les aspects techniques, les initiateurs du projet ont vu leur effort récompensé rapidement puisque de l'électricité a pu être injectée sur le réseau pendant un mois aussi calamiteux que le mois d'août 2006. Par ailleurs, une sonde de luminosité a été mise en place pour suivre l'évolution de la rentabilité de l'installation en fonction notamment des dépôts de polluants sur la surface des panneaux.

Une extension de l'installation sur la surface encore disponible sur le toit est même envisagée.

### L'hôpital Brugmann : économies et chauffe-eau solaire

L'hôpital Brugmann à Jette projette de doter son site Horta de trois nouvelles ailes, construites sur le modèle d'un bâtiment existant. Afin de ré-

## du potentiel !

duire les coûts énergétiques exorbitants (presque 2 millions d'euros en 2005) mis en évidence par un audit énergétique généralisé sur toutes les installations de l'hôpital, un projet de production d'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires a été imaginé et un audit solaire réalisé.

L'audit a conclu à la faisabilité technique de l'installation des capteurs thermiques sur les toits des trois nouveaux bâtiments et a déterminé grâce à l'étude du profil de consommation un optimum économique de 110 m<sup>2</sup> de capteurs combinés à un stockage total de 4000 litres. L'audit prévoit des bénéfices énergétiques et environnementaux (en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>) conséquents et la rentabilité de l'investissement assurée, même pour une faible augmentation du prix de l'énergie.

Le projet a bénéficié de la prime de Bruxelles Environnement (pour 2007, remboursement de 40 à 50% de l'investissement selon le secteur concerné). Seul problème: le dépassement des délais pour l'obtention des primes. Les lenteurs étaient imputables aux procédures à suivre en matière de marché public. Une dérogation a donc été accordée.

Le projet a bénéficié de la prime de Bruxelles Environnement (pour 2007, remboursement de 40 à 50% de l'investissement selon le secteur concerné). Seul problème: le dépassement des délais pour l'obtention des primes. Les lenteurs étaient imputables aux procédures à suivre en matière de marché public. Une dérogation a donc été accordée.

### **Copropriété la Sauvenière: chauffe-eau solaire et cogénération à l'huile végétale**

La copropriété de la Sauvenière, à Woluwe-Saint-Lambert, est composée de 13 blocs, 352 appartements et abrite 600 habitants. La détermination du profil de consommation d'eau chaude a permis de mettre en évidence des incohérences dans la production d'eau chaude telle qu'elle était pratiquée jusque là, non seulement au niveau du stockage de l'eau



La copropriété La Sauvenière à Woluwe-Saint-Lambert : 250 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques combinés à une cogénération à l'huile végétale.

chaude, mais aussi de l'isolation des tuyaux de la boucle de distribution.

La combinaison du solaire (production d'eau chaude sanitaire) et de la cogénération (électricité dans les parties communes des immeubles) permet d'effectuer des économies de plus de 67000 euros et une économie de 224 tonnes de CO<sub>2</sub> par an pour un investissement dont le temps de retour est limité à trois ans pour les propriétaires.

Avec de tels arguments, il n'a pas été compliqué de faire adhérer les propriétaires à la cause du syndic qui a pris en charge tout le projet qui sera bientôt complètement opérationnel.

### **Le facilitateur énergie renouvelable**

Bruxelles Environnement a décidé de faire appel à un expert spécialisé en énergies renouvelables. Le *facilitateur énergie renouvelable* est une personne incontournable pour la réalisation d'un projet impliquant une ou plusieurs énergies renouvelables en région bruxelloise. Sans remplacer le bureau d'études, il est chargé de l'information technique, administra-

tive et juridique des acteurs du projet mais aussi de l'accompagnement du projet (relecture critique, aide au dimensionnement, etc.).

Les technologies renouvelables concernées sont les chauffe-eau solaires, les systèmes solaires photovoltaïques, les chaudières biomasse, les éoliennes et les pompes à chaleur. Le service est entièrement gratuit et non contraignant.

**Annick Vanderpoorten**

### **Liens**

- Bruxelles Environnement – IBGE : énergies renouvelables, facilitateurs et primes, [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)

- Apere : association pour la promotion des énergies renouvelables, [www.apere.org](http://www.apere.org)

# Les priorités des associations en matière de transport public

*A l'heure où la législature communale vient de démarrer, les associations rappellent aux nouveaux élus communaux mais également au gouvernement régional et à la STIB, leurs priorités en matière de transport public à Bruxelles.*

**L**es associations<sup>[1]</sup> ont présenté ce 15 mars à la presse un mémorandum basé sur l'analyse de quatre documents<sup>[2]</sup> comportant des projets de transport public à court et moyen terme.

## Des communes trop frileuses

Pour répondre aux engagements internationaux et améliorer la qualité de vie des Bruxellois (réduction de nuisances sonores, de la pollution,...), le Plan Régional de Développement s'est fixé comme objectif de réduire pour 2010 le trafic automobile de 20% par rapport à 1999. Atteindre cet objectif suppose une politique volontariste en matière de mobilité. Or les communes sont souvent trop frileuses quand il s'agit de faire des choix en matière de transport public au détriment de la voiture. Pourtant elles ont un rôle important à jouer : 70% du réseau de voiries à Bruxelles est communal.

Les communes sont responsables de l'aménagement de leurs voiries, de la gestion du stationnement en voirie et des contrôles en matière d'infractions, des autorisations de police pour les contresens bus par exemple, de la pose d'abris aux arrêts,...

Les communes doivent oser supprimer du stationnement en voirie quand celui-ci empêche le transport public de circuler dans des conditions favorables, recourir aux sens uniques partiels, améliorer le marquage des arrêts,... La rue du Bailli et la chaussée de Charleroi illustrent des occasions manquées d'aménagement réel au profit des transports publics.



*Les associations s'opposent à toute nouvelle mise en souterrain, comme le projet de mise en tunnel du 55 entre la gare du Nord et la Cage aux Ours, repris dans le document d'orientation STIB 2020.*

## Les priorités des associations pour le transport public

**1. La fréquence et la régularité.** Ce sont des leviers déterminants pour rendre acceptable le report modal. 6 minutes en heure de pointe, 10 en heures creuses et maximum 15 en soirée sont des fréquences à généraliser sur le réseau et pas uniquement sur les axes fort fréquentés.

**2. La desserte de l'ensemble des quartiers.** Le rôle de la STIB n'est pas uniquement de faire circuler des bus et des trams sur des axes fort fréquentés dans une logique d'exploitation mais d'abord de véhiculer des citoyens et les habitants de Bruxelles dans une logique de service public.

**3. La solution de surface plutôt que le souterrain.** Des projets d'infrastructures souterraines sont à nouveau présentes, or la mise en souterrain favorise la pénétration de la voiture en ville. On soustrait le transport public de l'espace public au profit de la voi-

ture, on lui retire toute visibilité ainsi que sa capacité d'animation urbaine.

Dans ce sens, les associations s'opposent au projet « TRIAS » qui consiste en la création d'une nouvelle ligne de métro jusqu'à Uccle, en passant par la gare du Luxembourg. Un réseau de surface, en site propre, avec la priorité aux feux peut être aussi efficace et est beaucoup moins coûteux.

**4. Le confort, l'esthétique et l'information en temps réel aux arrêts.**

**5. Un réseau de nuit accessible aux travailleurs et aux jeunes.**

**6. Et aussi :** la gestion régionale du stationnement, des bus propres, la cohabitation avec la mobilité douce, un engazonnement des voies de tram en site propre.

En regard de ces priorités, le mémorandum analyse les principaux projets à court et moyen terme en matière de transport public.

Il va être envoyé à tous les collèges communaux, à la STIB et au Ministre Pascal Smet afin qu'ils appuient plus fermement le développement du transport public à Bruxelles.

Pour obtenir un exemplaire du Mémorandum : 02/223 01 01 ou [marieclaire.schmitz@ieb.be](mailto:marieclaire.schmitz@ieb.be).

[1] L'ARAU, IEB, la régionale de Bruxelles de la Ligue des familles, NoMo, Wolu-Inter-Quartiers asbl et les comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort.

[2] Projets de la STIB sur le territoire des communes pour 2006-2010, plan pluriannuel des travaux publics 2005-2009, PRD et STIB 2020 – Visions d'avenir pour le transport public.

## Touche pas à mon tram 18

*La STIB veut faire disparaître les trams 18 et 82 de la rue Théodore Verhaegen. Le Comité de Défense de Saint-Gilles réagit.*

Chaque jour, la ville change. De nouveaux quartiers se développent et les habitudes de déplacement évoluent. Répondre à cette mutation et aux nouveaux besoins des habitants, c'est un des objectifs du plan de redéploiement du réseau de la STIB qui a été décidé en 2005 par le Gouvernement.

L'ambition de la Région de Bruxelles-Capitale est de réduire de 20% d'ici 2010 le nombre de kilomètres parcourus en voiture et d'augmenter de 60% l'utilisation des transports publics.

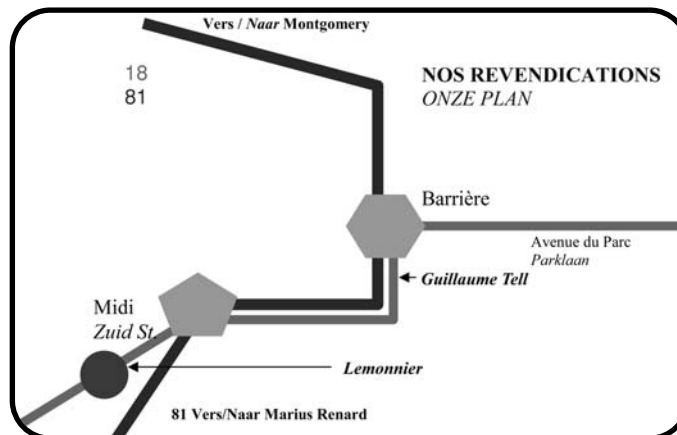
La STIB précise que, entre 1999 et 2005, sa clientèle a augmenté de plus de 60%. La société bruxelloise de transport public a donc entrepris de restructurer son réseau à l'horizon 2008 pour, dit-elle, le rendre plus performant, plus lisible et plus cohérent. Plusieurs modifications sensibles vont intervenir dans les réseaux métro, tram et bus. Ces changements vont modifier sensiblement la mobilité à Bruxelles et singulièrement à Saint-Gilles. Incapable d'améliorer la régularité de ses lignes et le respect des horaires, la STIB démantèle donc le réseau en supprimant des lignes ou en redessinant leur tracé.

La STIB veut ainsi faire disparaître le 18 et le 82 de la rue Théodore Verhaegen! Le 81, quant à lui, n'ira plus en ville! Il sera dérivé dans un premier temps depuis Lemonnier vers le Heyzel. Dans un deuxième temps, il se dirigera vers Marius Renard. Non content de cela, l'arrêt Guillaume Tell sera tout simplement supprimé.

Les habitants des quartiers de la Barrière, de la place de Bethléem et



La rue Théodore Verhaegen à hauteur de l'arrêt Guillaume Tell.



de l'avenue du Parc, les travailleurs, les usagers du CPAS ou de la commune, les écoliers et étudiants qui, quotidiennement empruntent ces lignes, seront obligés de multiplier les correspondances. Ou de trouver des itinéraires alternatifs.

Le CODES, Comité de Défense de Saint-Gilles, demande à la STIB le maintien de la situation actuelle. La ligne 18 est nécessaire pour les liaisons interquartiers entre la gare du Midi, Bethléem, la Barrière et l'avenue du Parc. Cette ligne permet de relier aisément et sans correspondance Saint-Gilles et Forest. Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle ligne 97 qui devrait relier Louise à Saint-

Gilles et poursuivre vers Uccle via l'avenue du Parc. Les fréquences des transports en commun dans la rue Théodore Verhaegen doivent être maintenues. Les habitants souhaitent aussi le maintien d'une correspondance aisée avec les lignes du centre-ville à la station Lemonnier. Et enfin, l'arrêt Guillaume Tell doit être maintenu.

Les habitants et les usagers des transports en commun ont lancé une pétition signée à ce jour par quelque 2000 usagers des transports en commun. Elle a été remise au Ministre de la Mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Pascal Smet, le 15 mars dernier.

**Comité de Défense de Saint-Gilles**

**Contact :** Comité de Défense de Saint-Gilles, rue Dethy, 79, 1060 Bruxelles, 0497/64 17 07, lecodes@hotmail.com

# Economies d'énergie dans les bâtiments publics

*A Saint-Gilles, la chasse aux énergivores a été lancée en novembre 2002 par l'engagement d'un responsable énergie communal. Depuis, la commune a mené plusieurs initiatives pour réduire de façon importante sa consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et les progrès sont réels.*

La première étape était l'identification des bâtiments publics les plus énergivores : la piscine communale Victor Boin (rue de la Perche) et les écoles communales.

La piscine rénovée a été inaugurée en avril 2005. Pour fêter son centenaire, la piscine s'est vue offrir un lifting de qualité : 180 m<sup>2</sup> de capteurs solaires ont été placés sur le toit et un stockage d'eau chaude solaire de 5000 litres a été installé. Ces nouveaux équipements en énergie renouvelable, inédits dans les piscines de la région bruxelloise, permettent de produire 120 000 kWh par an et de réduire de façon drastique les émissions de CO<sub>2</sub> de la piscine.

En ce qui concerne les écoles, les changements sont en cours. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en œuvre.

## Régulation

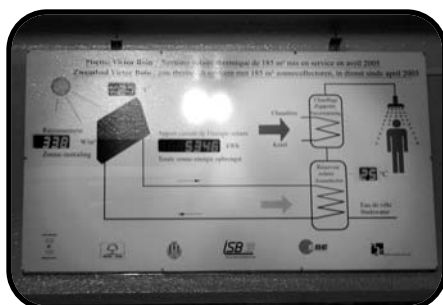
La première étape essentielle pour les économies d'énergie est l'adaptation de la régulation : veiller à ce que le chauffage soit réglé à la bonne température, au bon endroit et aux horaires adaptés. Il est inutile de conserver une température de plus de 21° en dehors des périodes d'occupation des locaux, comme c'est souvent le cas.



*La piscine Victor Boin à Saint-Gilles : 180m<sup>2</sup> de capteurs solaires et une réserve de 5000 litres d'eau permettent de réduire les besoins en eau chaude sanitaire.*



*La rénovation de la piscine a été réalisée pour son centième anniversaire en 2005.*



*Le public peut suivre sur ce tableau en temps réel les apports d'énergie des capteurs.*

L'adaptation correcte de la régulation a permis de réduire la consommation d'énergie de 16% dans les écoles. Cependant un effort constant est nécessaire afin de maintenir ces économies d'énergie (surveiller les fuites, les pannes du régulateur, les changements d'horaire, etc).

## Investissements en faveur d'économies d'énergie

Certains investissements sont utiles pour les économies d'énergie. Le renforcement de l'isolation des murs et du toit, le double vitrage et le remplacement des installations de chauffage vétustes (certaines chaudières des bâtiments publics saint-gillois ont plus de 30 ans et fonctionnent encore à la vapeur) sont rentables à long terme. L'isolation thermique des tuyauteries et le remplacement des vannes défectueuses sont par contre amortis en un ou deux ans.

En matière d'investissements, une



## ics : l'exemple saint-gillois



Le changement du chauffage et la rénovation du toit sont à l'étude à l'école communale J.J. Michel, rue de Bordeaux.

démarche proactive se développe à Saint-Gilles. Alors qu'auparavant les investissements étaient réalisés dans la précipitation en cas de panne, aujourd'hui le remplacement des chaudières énergivores est planifié à l'avance de façon à pouvoir bénéficier d'un temps de réflexion suffisant pour sélectionner l'installation adéquate.

### Freins aux améliorations énergétiques

Les lenteurs administratives sont souvent sources de problèmes ou d'hésitation pour les investissements, que ce soit au niveau des demandes de permis (dans le cas des établissements classés) ou des procédures pour les achats de biens et de services dans la commune.

Les mentalités et motivations jouent aussi un rôle essentiel dans les économies d'énergie. Tant du côté des interlocuteurs ou des responsables des bâtiments, ou d'une société de maintenance pour le chauffage, les mentalités ne sont pas toujours orientées vers les économies d'énergie mais bien vers le confort des usagers, ou sont parfois sim-

plement réfractaires au changement.

L'augmentation du confort empêche parfois de réaliser les économies escomptées. C'est le cas dans la maison communale : une nouvelle installation de chauffage a été mise en place pour remplacer l'ancienne installation à la vapeur. Mais l'augmentation du confort, notamment le chauffage dans le hall immense pour les employés de l'accueil, conjuguée à la nouveauté de cette installation dont la régulation n'a pas encore été bien adaptée, empêche actuellement la réalisation d'économies d'énergie.

### Subsides

La commune de Saint-Gilles bénéficie de nombreux subsides liés aux économies d'énergie :

- **PLAGE** (programme local d'actions pour la gestion de l'énergie) : il fournit aux communes un soutien sur trois ans pour la réduction de la consommation. Il couvre les outils qui permettront d'améliorer la performance énergétique des bâtiments (audits, appareils de mesure), pas les investissements eux-mêmes.

- **Subside régional URE** (utilisation rationnelle de l'énergie) : ce subside accordé par Bruxelles Environnement ([www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)) couvre une partie des investissements réalisés en faveur d'économies d'énergie. Il est également disponible pour les ménages.

- **Subside URE Sibelga** : ce subside est accordé aux communes qui ont réalisé des audits et qui veulent passer à l'étape de la mise en œuvre d'actions et d'investissements concrets.

### Une école à la recherche de performances

Deux projets sont à l'étude à l'école communale J.J.

Michel rue de Bordeaux. Le changement du chauffage (le système de chauffage actuel est un chauffage à la vapeur, peu performant au point de vue énergétique) et la rénovation du toit dont l'étanchéité n'est plus assurée. Cette opportunité sera utilisée pour refaire l'isolation du toit afin de réduire la consommation énergétique.

Or le bâtiment de l'école présente la particularité d'être entièrement classé depuis 2001 (intérieur et extérieur), ce qui impose l'obtention d'un permis unique (urbanisme et patrimoine) pour ces deux projets. Dans cette procédure, la Direction des Monuments et des Sites de la Région Bruxelloise examine avec le demandeur et son architecte les techniques à mettre en œuvre sur les parties classées. Et celle-ci évoque la nécessité de conserver l'ancienne installation et les radiateurs. Dans ce cas, les conditions requises par le permis unique empêchent donc pour le moment la réalisation de ces deux projets.

**Annick Vanderpoorten**

# Flagey: une place en plan

**Le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Ixelles met des bâtons dans les roues de la poursuite du chantier Flagey, qui a démarré il y a cinq ans.**

La commune a, en effet, introduit auprès du Collège d'Urbanisme un recours contre le permis que le Fonctionnaire délégué a délivré le 19 janvier à l'Administration de l'Équipement et des Déplacements (AED) de la Région de Bruxelles-Capitale pour le réaménagement de surface.

Certes, on peut imaginer la frustration du Collège ixellois, qui argumente de l'absence de motivation et de réponses faites par la Région à ses demandes.

On peut, par contre, difficilement comprendre les remarques inédites, relatives à des enjeux que la commune n'avait jamais abordés tout au long du processus.

En effet, la commune interprète aujourd'hui comme une entrave, la limitation de l'accès automobile aux véhicules de marchés, cérémonies et manifestations culturelles.

L'appel d'offres pour le réaménagement en surface intégrait pourtant ce principe, tenant compte du parking souterrain et de ses accès.

Depuis, une étude (publiée en juin 2006) confirme l'indisponibilité temporaire du parking en cas de pluies exceptionnelles (29 mm/demi-heure).

Par ce recours, le Collège d'Ixelles exprime donc sa volonté de remonter le parking en surface.

Dans l'attente d'une décision, le projet restera en plan et Inter-Environnement s'insurge contre cela pour trois raisons essentielles.

## Prolongation des nuisances assurée

D'abord parce que ce recours contrarie le bon avancement du chantier, au détriment de tous les usagers. Les riverains sont pris en otage par la commune.

## Processus de consultation balayé

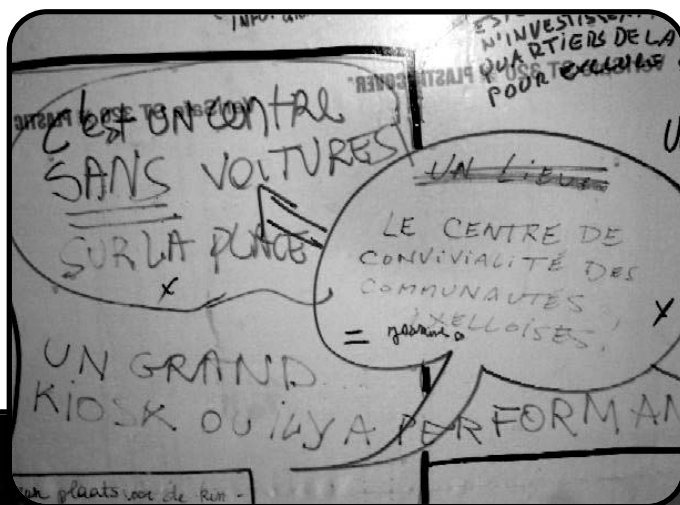
Ensuite parce que le projet de réaménagement de la place Flagey a fait l'objet d'une concertation soutenue durant une année. Ce processus, dans lequel sont impliqués les acteurs locaux, habitants, usagers ET LA COMMUNE D'IXELLES a abouti à la proposition d'une place Flagey SANS parking en surface. Les protagonistes ont exprimé leur volonté de fouler une place conviviale et sans voiture. Le Collège a, hélas, décidé de contrarier l'opinion publique.

## Pression automobile encouragée

Force est, pourtant, de constater que le quartier fonctionne depuis cinq ans sans le parking Flagey. Alors, pourquoi ne pas en profiter pour débarasser cette place, une fois pour toutes, du stationnement automobile?

Inter-Environnement Bruxelles refuse le retour du parking en surface, option contradictoire avec la volonté unanime de transformer la place Flagey en lieu de rencontre et de convivialité ouvert à tous.

**Sarah Duray**



Le Ministre Smet et le Bourgmestre Decourty en visite au stand du Point Info Flagey lors du festival Brxl Bravo où les riverains ont encore pu exprimer leur souhait de voir la place libérée des voitures.

## visites guidées

**Laeken découverte**

- Le cimetière de Laeken et ses deux églises. Le 15 avril.
- Laeken romantique: retrouver l'ancien village et son charme d'antan. Le 22 avril.
- Le plateau du Heysel: de la Cité modèle à l'Atomium. Le 29 avril. A 14h 15. Infos: 0479/3977 15 ou [www.laekendecouverte.be](http://www.laekendecouverte.be).

**La Fonderie**

- Les métiers et les matériaux de l'Art Nouveau. Le 15 avril.
- Le canal de Charleroi ou la route du charbon. Le 15 avril.
- Un port maritime en pleine expansion. Le 21 avril.
- Le port et les canaux bruxellois. Le 22 avril.
- L'Art Nouveau dans le développement du Pentagone. Le 22 avril. A 14h. Infos: 02/410 99 50 ou [www.lafonderie.be](http://www.lafonderie.be).

**Le Bus bavard**

- De roseaux en châteaux, papillonner le long de la Woluwe... Le 15 avril.
- Rive gauche, rive droite: nouvelle vague dans le quartier du canal... Le 22 avril. A 14h 30. Infos: 02/673 18 35 ou [www.busbavard.be](http://www.busbavard.be).

**Pro Velo**

- Entre ville et campagne, Uccle, le 15 avril.
- Un auteur, un livre: Bruxelles dans la BD – La BD dans Bruxelles, par Thibaut Vandorselaer. Le 15 avril.
- Les Delune, une famille d'architectes Art Nouveau. Le 22 avril. A 14h. Infos: [www.provelo.org](http://www.provelo.org), 02/502 73 55.

## promenades nature

**Le Houtweg**

Le potager didactique. Le 21 avril à 14 h. Infos: CEBE, 02/460 38 54.

**Le Scheutbos**

Les oiseaux. Le 22 avril à 10h. Infos: [www.scheutbos.be](http://www.scheutbos.be), 02/469 24 99.

**Le Parc Tournay-Solvay**

Matinale à l'écoute des oiseaux, à 7h. Les oiseaux de nos parcs et jardins, à 10h. Le 22 avril. Infos: CRIE, 02/675 37 30.

**Le Vogelzang**

Oiseaux en liberté. Le 22 avril à 9h. Infos: CCN Vogelzang, 02/640 19 24.



## nature

**Le Moeraske**

Journée de gestion. Le 14 avril de 9h 30 à 17h. Infos: Cebe, 02/460 38 54.

**Un jardin sans pesticides**

Découvrez comment lutter de manière acceptable, écologiquement parlant, contre certains ravageurs (pucerons, limaces,...), des nichoirs à insectes, des trucs de compostage, un jardin « *nature admise* » ainsi que le site du Moeraske et le potager biologique.

Au programme: visites à thèmes, ateliers pratiques, stands d'information sur le compostage, vente de livres et animations pour enfants.

Le 15 avril, de 10 à 16h, au potager écologique du Houtweg à Evere.

Infos: [www.cebe.be](http://www.cebe.be), 02/460 38 54 ou Natagora, [www.natureaujardin.be](http://www.natureaujardin.be)

## expos

**Vous êtes ici**

Quatre artistes ont travaillé à interpréter à leur manière douze monuments « *phares* » de Bruxelles. Six classes de sixième primaire d'écoles bruxelloises sont parties à la découverte de

ces mêmes monuments et ont effectué un travail plastique et de réflexion encadrés par des artistes-animateurs. Outre l'exposition, des visites guidées tous les samedis et dimanches à 14h 30, des visites-ateliers d'une demi-journée ou d'une journée sont proposées aux classes du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

Jusqu'au 5 août, du mardi au dimanche de 10 à 18h, aux Halles Saint-Géry, place Saint-Géry à 1000 Bruxelles. Infos: [www.hallesaintgerery.be](http://www.hallesaintgerery.be)

**Imaginer la capitale de l'Europe**

Une équipe internationale de seize architectes et de concepteurs urbains a réalisé une étude qui a eu comme conséquence un projet concret pour Bruxelles comme digne capitale de l'Europe. Commencant le 16 mars, ce projet sera présenté au public dans l'exposition une « *Vision pour Bruxelles – Imaginer la capitale de l'Europe* ».

Jusqu'au 20 mai au Palais des Beaux-Arts, rue Ravenstein, 23, à 1000 Bruxelles. Le 9 mai, jour de l'Europe, le Centre pour des arts fins accueillera un colloque international. Infos: 02/507 82 00, [www.bozar.be](http://www.bozar.be).

## conférences

**Bruxelles, ses papillons et libellules**

« *Libellules et papillons, ambassadeurs de la biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale* », conférence-rencontre organisée par le Centre Paul Duvigneaud. Le 18 avril à 19h 30, à l'Hôtel communal d'Etterbeek, avenue d'Auderghem, 113. Infos: 02/642 24 92 ou [www.centrepaulduvigneaud.be](http://www.centrepaulduvigneaud.be).

**Architecture et démarches artistiques**

Rencontre avec Olivier Bastin, architecte. Le 19 avril, à 18h 30. Suivie, à 20h 30, du film de Bernard Mulliez « *Art Security Service: Work in Galrav & Have lunch with an artist* ». A l'ISELP, boulevard de Waterloo, 31B à 1000 Bruxelles. Infos: [www.iselp.be](http://www.iselp.be), 02/502 45 26.

## velo

**Formation Vélo Traffic**

Le 21 avril, de 14 à 17h 30, au Parc du Cinquantenaire (côté métro Mérode). Infos: [www.graccq.org](http://www.graccq.org), 02/502 61 30.

## appel

**Recherche témoignages**

Isabel Biver, licenciée en écriture et analyse cinématographiques et guide-conférencière au Palais des Beaux-Arts, Théâtre de la Monnaie et pour différentes associations, prépare un livre sur l'histoire et l'imaginaire des salles de cinéma bruxelloises pour CFC-Editions. Elle recherche des témoignages sur la vie des cinémas disparus. Contacts: 0498/522 183, [cinemasperdus@hotmail.com](mailto:cinemasperdus@hotmail.com)

**Appel aux associations membres**

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.



Rédacteur en chef: Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfaïrière, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gillissen, Isabelle Hochart, Olivia Lemmens, Catherine Maréchal, Philippe Meersseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Claire Scohier, Delphine Termolte, Anne-France Rihoux, Roland Vande Poel et Annick Vanderpoorten. Imprimerie: Auserp & Cie sprl.

**En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.**

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €. 34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €. Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port). Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

## IEB et Bral certifient que l'incinérateur n'est pas vert

Inter-Environnement Bruxelles et le BRAL se réjouissent que le gouvernement régional pense à développer une installation de biométhanisation en Région de Bruxelles-Capitale mais elles contestent le mode de financement proposé par Monsieur Kir, Secrétaire d'État à la propreté publique.

Le Secrétaire d'État propose que des certificats verts demandés pour l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek, en raison de sa production de gaz et de chaleur, financent l'installation de biométhanisation. Or, l'incinérateur ne rentre pas dans les conditions requises pour bénéficier des certificats verts. Il devrait pour ce faire émettre 5% de CO<sub>2</sub> de moins que des installations de production de référence (à savoir les meilleures installations classiques de production séparée d'électricité, de chaleur et de froid). Dans les faits, l'incinérateur en émet 5% de plus.

L'incinérateur est un « *moindre mal* » dans la gestion de la propreté publique. Brûler des déchets reste une solution par défaut. Cette solution est une étape dans l'attente de solutions plus respectueuses de l'environnement. IEB et Bral refusent qu'une forme de bonus écologique soit octroyée à une entreprise polluante.

Les certificats verts rapporteraient 7 millions d'euros par an, somme al-

louée à l'entreprise productrice d'électricité. Or, cette recette serait à diviser entre partenaires, Electabel et les propriétaires de l'incinérateur (80% l'ABP et 20% à la société Sita du groupe Suez). Donc, pour 100 euros de certificat, l'ABP en toucherait 40.

De plus, rien ne prouve que la somme récoltée par l'incinérateur serait forcément réinvestie, de manière transparente, dans une installation de biométhanisation. Le centre de biométhanisation, lui, pourrait bénéficier de 2 à 2,5 millions d'euros en certificats verts par an sur 10 ans. Le coût de l'installation avoisinant les 20 millions d'euros, le projet est rentable après 10 ans.

Reste à trouver une solution pour pré-financer la construction du centre de biométhanisation

Le lien entre une installation de biométhanisation et l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek n'existe que dans les notes gouvernementales. Rien ne lie les deux dossiers. Inter-Environnement Bruxelles et Bral plaident pour que le gouvernement s'engage à créer une installation de biométhanisation mais dé耦plée de l'enjeu des certificats verts, qui en aucun cas ne devraient revenir à un incinérateur de déchets.

**Anne-France Rihoux**  
Secrétaire Générale

## Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

Recevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les projets bruxellois en urbanisme et en environnement.

Pour s'abonner à l'« Inventaire des

enquêtes publiques en Région bruxelloise », téléchargez la fiche d'inscription (disponible sur [www.ieb.be](http://www.ieb.be)), à compléter et à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.